

Québec, le 10 juin 2015

Monsieur Jean-Marc Fournier
Ministre responsable des Affaires intergouvernementales
canadiennes et de la Francophonie canadienne
Ministre responsable de l'Accès à l'information
et de la Réforme des institutions démocratiques
Leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-LeMay, 1^{er} étage, bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 13 mai 2015, M. Guy Leclair, député de Beauharnois, a déposé une pétition à l'Assemblée nationale demandant au gouvernement du Québec de geler les taxes et les tarifs, et ce, jusqu'à ce que le ministère concerné fasse la démonstration de sa volonté et de sa capacité à faciliter l'accès aux terres publiques.

La pétition invoque, entre autres, que le manque d'entretien des chemins sur les terres publiques peut avoir des conséquences pour les utilisateurs et restreindre l'accès au territoire public.

Le 2 juin 2015, j'ai annoncé un investissement de 10 M\$ pour la réfection des chemins situés sur les terres du domaine de l'État. Ce montant, prévu dans le Discours sur le budget 2015-2016, est destiné à l'amélioration et à la réfection des chemins multiusages. Le financement de cette mesure vient des redevances et des droits forestiers qui seront versés dans le Fonds des ressources naturelles.

Géré en partenariat avec les régions, cet investissement assurera le maintien de l'accès aux secteurs d'intérêt sur le territoire public pour soutenir le développement économique lié à la mise en valeur des ressources naturelles et du territoire.

... 2

Par ailleurs, les sommes perçues pour les permis et les droits de pêche, de chasse et de trappe, environ 42 M\$, dont une partie retourne au fonds consolidé du gouvernement du Québec, financent également le Programme de réinvestissement dans le domaine de la faune et la Fondation de la faune du Québec.

En définitive, les efforts déployés favoriseront l'accès aux utilisateurs de la forêt du domaine de l'État. Rappelons à cet égard que le Québec compte près de 250 000 km de chemins multiusages qui sont utilisés pour la pratique d'activités comme la chasse, la pêche, la villégiature et le récréotourisme.

Considérant ce qui précède, le gouvernement démontre, à la hauteur de ses capacités financières, sa volonté de faciliter l'accès aux terres publiques.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Laurent Lessard